

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 05 Mai 2015 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, MARSEGUERRA Marcel, PEYRARD Georges (à partir de 19h15) RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane (à partir de 19h08)

Excusé(s) : ROUX Michel, BLACHE Jean-Paul, DUMAS Christine, GUYOT Laurent, MAYOUD Martine.

Absent(s) :

Pouvoir(s) : ROUX Michel à ARCHIER Alain, DUMAS Christine à GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent à MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine à POULENARD Guy.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Maryse RAMEAU, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 020 : Soutien financier pour la création d'un Accueil Jeunes – Association Familiales Rurales Arc-en-Ciel Boulieu-lès-Annonay

Le Conseil Municipal approuve la création d'un point Accueil Jeunes ainsi que le soutien financier à hauteur de 4 497,99 €.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 021 : Modification des horaires scolaires et Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux horaires scolaires suivants :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h30/11h30	08h30/11h30	08h30/11h30	08h30/11h30	08h30/11h30
Après-midi	13h30/15h00	13h30/16h30		13h30/15h00	13h30/16h30

Ils seront applicables à compter de la rentrée 2015/2016. Le Conseil Municipal dit que les Temps d'Activités Péricolaires (TAP) se feront les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 022 : Demande de participation financière pour la formation « Prévention secours civiques » des élèves de CM2 de l'Ecole Publique et de l'Ecole Privée Saint-Joseph

Le Conseil Municipal donne son accord et décide de prendre en charge le coût total de cette formation qui s'élève à 600 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 023 : Modification tableau de classement de voiries communales

Le Conseil Municipal approuve la modification la modification du tableau, à savoir :

Ancien classement		Nouveau classement	
Désignation	Longueur (m)	Désignation	Longueur (m)
De la rue de Chalamas jusqu'à la fin de la partie goudronnée	100	De la rue de Chalamas jusqu'au n° 126	130

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 024 : Convention n° AMR-140715-013 pour l'installation et l'hébergement de télé-relevé en hauteur - Gaz réseau Distribution France

Le Conseil Municipal approuve la convention pour l'installation et l'hébergement de télé-relevé en hauteur qui sera signée avec GrDF.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

2015 025 : Convention de servitude légale – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Le Conseil Municipal approuve la convention de servitude légale pour les travaux sis Route de Blanchard.

Cette servitude concerne :

Parcelles	Natures	Compléments d'informations
AB 440	Support pour réseau aérien	Borne simple Dimensions au sol : 0,35 m x 0,20 m Dimensions hors sol : 0,75 m
AB 442	Réseau sur façade	Réseau basse tension Section du câble : 4 x 70 Alu 9 m posés le long du poteau
AB 440	Canalisation souterraine	Réseau basse tension 5 m
AB 442		Réseau basse tension 51 m

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 06/05/15....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

